



Vie pratique / Logement

Loger un étudiant : des solutions alternatives

Faute d'argent, il vaut mieux avoir des idées. Les jeunes le prouvent en innovant pour se loger à moindres frais pendant leurs études.

Les résidences universitaires ne sélectionnent que 150 000 places par an. Or près d'un million et demi d'étudiants s'habitent pas chez leurs

parents pendant leurs études. Pour ceux qui ne peuvent pas offrir une location dans le privé, trouver un logement s'avère bien difficile. Les plus

imaginatifs ont découvert de nouvelles formes d'hébergement moins chères et parfois riches d'expériences.

Catherine Colonna



1 - DEVENIR COLOCATAIRE D'UN SENIOR

La colocation, très pratiquée entre étudiants, s'élargit, depuis quelques années, à la colocation entre une personne âgée et un jeune. Le principe du logement intergénérationnel est simple : d'un côté un senior solitaire qui veut rester chez lui, de l'autre un étudiant qui éprouve du mal à se loger. Entre les deux, des associations qui jettent un pont entre les demandes des uns et les souhaits des autres. Unions de la famille, Particuliers, qui n'a pratiqué que tous ans d'ancienneté, opère sur Paris et Île-de-France et s'est spécialisé en réseau pour couvrir tout le territoire d'ici pour colocation seniors intergénérationnels. Une convention est signée entre les deux parties pour

établir les règles de vie commune et régler les moindres surprises. Les possibilités existent. La chambre peut être mise à disposition gratuitement à condition que l'étudiant soit garant des sales et le week-end et qu'il rende des services (courses, préparation des repas...). Le senior peut demander une présence occasionnelle et une participation financière. Enfin, la pièce est louée sans échange de services et sans condition de présence mais contre un loyer (souvent 500 € par mois). Différents sites proposent des annonces de colocations entre générations, comme www.colocage.net, www.logementintergeneration.org et www.maison-cad.com.

2 - SE METTRE AU VERT

Dans le nord de la France, l'implantation de nouveaux pôles d'enseignement dans les universités a entraîné un accroissement des demandes en chambres d'étudiants. Pour y répondre, l'association des formes d'habitat en chambre d'étudiants (Afac) a eu l'idée de demander aux agriculteurs s'ils seraient prêts à construire des studios dans les bâtiments agricoles.

« J'ai découvert le Campus vert il y a trois ans, lors des journées portes ouvertes de l'université d'Artois, à Arras (Pas-de-Calais). Lorsque j'ai visité le studio, j'ai tout de suite eu le coup de foudre, raconte Meggy, 21 ans, étudiante à l'université d'Artois. À 19 ans, je n'avais jamais quitté le maison. Habiter dans une ferme, juste à côté des propriétaires et en compagnie d'autres étudiants, vivant comme moi, dans des chambres indépendantes, ça me convenait. » Pour 225 € par mois, Meggy dispose d'une pièce complètement aménagée, comprenant une kitchenette

et une salle de bain. Le succès de cette formule basée sur la rigueur de Sébastien, en 1999, a entraîné sept autres villes à créer un campus au vert à partir d'un point d'arrêt de l'université, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Picardie et en Bretagne. Et autres projets sont à l'étude en Champagne-Ardenne et en Île-de-France. Les studios ou les deux pièces doivent avoir une superficie comprise entre 14 et 40 m² une salle d'eau et un coin cuisine pour un loyer leur marché allant de 225 à 300 € par mois (sept 2007). En plus de l'hébergement, le propriétaire s'engage à fournir un service (produits de la ferme, garage...). J'ai été attiré par leur côté pittoresque, cheval... J'ai pu bénéficier gratuitement de ce logement d'urgence, il n'est plus disponible d'un véhicule. Vous trouverez les offres et les renseignements sur le site www.campusvert.com ou en téléphonant au 0 879 527 366 (hors d'un appel local).

La charte « Un toit, deux générations » veut rapprocher étudiants et personnes âgées.

3 - SEJOURNER EN MOBILE HOME

« Je cherche à louer une chambre, studio, mobile home pour mon fils étudiant au lycée à Poisy. J'établis toutes propositions. » Cette annonce paraît en ligne sur le site d'une agence d'Alençon (France-Suisse) est loin d'être isolée. De plus en plus d'étudiants envisagent de loger dans un mobile home durant l'année scolaire. Celle-ci dispose pas un propriétaire, qui peuvent ainsi rentabiliser leur bien en dehors de la saison touristique. Un 20 m² pour deux personnes tout équipé avec

chauffage se loue 500 € par mois charges comprises en haute saison. Rentes à été l'une des premières villes à proposer aux étudiants une location de mobile home d'octobre à juin. Lors de votre recherche, vérifiez auprès du loueur si les prestations indispensables (l'eau, l'électricité, l'entretien) sont assurées (quatrième électrique suffisante pour le chauffage, maintenance...). Le site www.campusgreen.com regroupe 11 000 campings et permet une recherche par ville, notamment « Bourgoin ou mobile home ».

Les aides au logement de la Caf

Logement des étudiants. Locataires peuvent bénéficier d'une aide au logement de la caisse d'allocation Familiales (CAF) ou APL. Elle est attribuée à titre personnel en fonction des ressources de l'étudiant. Le montant annuel dépend de la localisation du logement (zone 1, 2 ou 3) et de la situation de l'étudiant. L'AF est destinée au seul étudiant. Un étudiant allocataire n'est plus considéré comme enfant à charge de ses parents en à-vis de la Caf. Les parents peuvent perdre tout ou partie de leurs prestations familiales. Cependant, un étudiant bénéficiaire d'une aide au logement peut continuer à être rattaché au foyer fiscal de ses parents. Les étudiants locataires ont également droit à l'allocation d'entretien étudiant. Aide forfaitaire unique de 300 €. Pour réaliser une simulation de droits, rendez-vous sur www.caf.fr.